

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Vendredi 05 AVRIL 2019 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-neuf le cinq avril, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du 29 mars, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Étaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, Mme BLONDEL Marie-Thérèse, Mme OMER Laure, M. SCEMAMA Fabien, M. MONTIGNY Frédéric.

Absents excusés : M. RENEAUX William, M. PETTON François, M. OUIN Christian

Secrétaire de séance : M. SCEMAMA Fabien

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif de l'exercice 2018 présenté en détail par Monsieur Jean-Claude DUBOC fait apparaître en synthèse les éléments chiffrés suivants :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2018	195 941.91 €
Recettes de fonctionnement 2018	305 415.15 €
Excédent de fonctionnement 2018	109 473.24 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2018	65 178.07 €
Recettes d'investissement 2018	35 151.86 €
Déficit d'investissement 2018	- 30 026.21 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de réunion, le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité par l'ensemble des Conseillers municipaux présents.

COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion 2018 établi par Madame FLEURY Séverine, Receveuse des Finances Publiques, certifiant la conformité du compte administratif 2018, est également adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTAT 2018

Après une affectation au compte 1068 de 74 896,89 € et la reprise des soldes de l'exercice précédent effectuée, il est procédé aux reports des excédents en section de fonctionnement et en section d'investissement du Budget Primitif 2019.

Les Conseillers acceptent à l'unanimité cette affectation de Résultat 2018.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur Le Maire précise que les taux d'imposition utilisés pour la préparation du budget 2019 sont identiques à ceux de l'année 2018.

	Taux proposés	Base d'Imposition	Produit attendu
TAXE d'HABITATION	2.83 %	333 700 €	9 444€
TAXE FONCIERE (bâti)	0.610 %	209 700 €	1 279 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	2.00 %	72 900 €	1 458 €
C.F.E.	6.09 %	6 900 €	420 €

Le Conseil accepte cette proposition et vote à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur DUBOC présente le Budget Primitif 2019 en détaillant chaque chapitre pour les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement qui, en synthèse, s'équilibrent :

EN SECTION de FONCTIONNEMENT à : 1 673 327.75 €

EN SECTION d'INVESTISSEMENT à : 403 855.58 €

Les membres du Conseil présents approuvent à l'unanimité ce budget primitif 2019.

SUBVENTIONS SOLLICITEES

Des attributions de subventions pour le CCAS, le Comité des Fêtes et l'Amicale Ingouvillaise sont proposées pour l'année 2019 :

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire énumère les autres demandes de subvention :

- **L'association sportive du Lycée de la Côte d'Albâtre** demande une subvention pour l'année scolaire en cours.
Une subvention est accordée à l'unanimité pour trois ingouvillais élèves du lycée.
- **L'association G.E.S.T. et D.I.M. de CANY-BARVILLE** accompagne des enfants, des adolescents et des adultes porteurs de handicap. Une subvention identique à celle de l'année dernière est adoptée à l'unanimité.
- **L'Ecole Notre Dame du Bon Port à SAINT-VALERY-EN-CAUX** sollicite une subvention pour financer un séjour en classe de neige à la CLUSAZ pour un jeune ingouvillais.
Le versement d'une participation est accepté à l'unanimité.
- **L'Association ADMR l'Assiette** a adressé une demande de subvention. Le Conseil souhaite, avant de décider d'une attribution, connaître combien d'habitants d'Ingouville bénéficient de ce service. Une décision sera prise après réception de la réponse

QUESTIONS DIVERSES

Histoire et Municipalités :

Monsieur Pierre MOLKHOU, historien propose d'élaborer un livret retraçant l'histoire de la commune d'Ingouville. Il s'agit d'un travail de recueil d'informations à partir des archives départementales, des registres d'état civil ou de toutes autres sources. Le Conseil, après discussions, accepte de solliciter Monsieur MOLKHOU pour la conception de ce livre retraçant l'histoire de la commune.

Réforme des lycées – Lycée de la Côte d'Albâtre – lettre aux élus :

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, le gouvernement mène une réforme des lycées. Le lycée de la Côte d'Albâtre constate qu'il est prévu une baisse de 56 heures d'enseignements l'année prochaine accompagné d'une baisse du nombre des enseignants. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a adopté une motion adressée au Rectorat pour contester les conséquences de cette réforme pour le lycée de la Côte d'Albâtre. Les conseillers donnent un avis favorable pour l'envoi d'une telle motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.